DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Projet « Eco-terre & eau : l'insertion par l'économie circulaire, la permaculture, l'aquaponie et l'apiculture »

Délibération N°PLV 25-11-62

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un novembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 14 novembre 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

18 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	~~M. CERCI Bernard~~ ***procuration donnée à M. SINNAN-RAGAVA Guy***	~~Mme COLLETIN Marie Louise~~ ***procuration donnée à M. HUBERT Jean-Marie***
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	~~M. MOUSTACHE MAYEKO Alin~~ ***procuration donnée à Mme ROQUES Yvelise à partir de 18h12***
Mme ROQUES Yvelise ***à partir de 18h12***	~~M. Dimitri BOUDHOU~~ ***procuration donnée à Mme VALA Franciane***	Mme DERBY épse VALA Franciane
~~M. MOUNSAMY Olivier~~ ***procuration donnée à Mme BELLOC Catherine***	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	~~Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette~~ ***procuration donnée à Mme PÉRIANAYAGOM Annie-Claude***
M. ZEMBAMA Rodrigue ***à partir de 18h18***	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. THOMET Olivier
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M. ARTHEIN Victor~~	Mme INAMO Tania
~~M. EDWIGE Charly~~	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
~~Mme MEKEL Alexina~~	~~M. MARIE-CLAIRE Jacques~~	

11 élus étaient absents excusés :

M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
M. Dimitri BOUDHOU	M. MOUNSAMY Olivier	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251121-25-11-62-DE
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025

7 élus étaient représentés :

→ M. CERCI Bernard représenté par M. SINNAN-RAGAVA Guy
→ Mme COLLETIN Marie-Louise-représentée par M. HUBERT Jean-Marie
→ M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin représenté par Mme ROQUES Yvelise
→ M. BOUDHOU-Dimitri représentée par Mme VALA Franciane
→ M. MOUNSAMY-Olivier représenté par Mme BELLOC Catherine
→ Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette-représentée par Mme PÉRIANAYAGOM Annie-Claude
→ Mme MEKEL Alexina représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

Mme Franciane VALA donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Le projet Éco-Terre & Eau s'inscrit dans une démarche d'insertion par l'économie circulaire, la permaculture, l'aquaponie et l'apiculture. Il vise à créer un espace de production durable tout en renforçant la cohésion sociale au sein de la communauté. Ce projet répond à des enjeux environnementaux croissants et cherche à favoriser des pratiques respectueuses de l'écosystème.

Les composantes du projet sont les suivantes :

- 1 pôle de production en permaculture et aquaponie : positionné au sein de l'école Josette Erhard de Pelletan il participera au projet d'école ;
- 1 atelier d'apiculture pour favoriser la sensibilisation à la biodiversité et à l'importance des pollinisateurs (les ruches ne seront pas positionnées sur le site de l'école) ;
- 1 programme de formation et d'insertion, pour :
    - Offrir aux demandeurs d'emploi des formations pratiques dans les domaines de l'agriculture durable et de l'apiculture.
    - Faciliter leur retour à l'emploi grâce au développement de compétences.

Le jardin Solidaire ainsi créé sera mis à la disposition des bénéficiaires de la banque alimentaire et des habitants du quartier, avec pour objectifs de permettre l'accès à des produits frais et sains, tout en favorisant l'entraide au sein de la communauté.

L'engagement des jeunes et leur sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux à travers des activités pratiques ; Le partage des connaissances par la transmission de savoirs intergénérationnels sur les pratiques durables, font que le projet Éco-Terre & Eau ne se limite pas à la production agricole. Il constitue un vecteur de solidarité et de cohésion sociale, créant des opportunités d'entraide et de partage dans notre communauté. Il s'appuie sur l'éducation, l'entraide et l'innovation, pour construire un avenir durable et solidaire à Port-Louis. Conformément à la vision communale, il ouvre la voie à une communauté plus résiliente et consciente de ses responsabilités environnementales et sociales.

Retenu au titre du PLIE nord Grande-Terre, il permettra d'inscrire 12 jeunes dans le dispositif. Il ambitionne aussi d'être sélectionné dans le cadre de l'Appel à Projets du fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027 du GALPA Nord Grande-Terre, pour lequel il peut bénéficier d'un financement à 100 % (85% + bonification de 15% au vu de l'exemplarité du projet)

Ainsi,

Vu le règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes ;

Vu le règlement (UE) n° 2021/1139 du parlement européen et du conseil du 7juillet 2021 instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pèche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) n° 2017/1004 ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251121-25-11-62-DE
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'engagement du Plan Local pour l'Insertion par l'Economie du nord Grande-Terre,

Considérant l'engagement de la Communauté scolaire et des associations de quartier,

Considérant le partenariat avec le CCAS,

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (4 abstentions)

DECIDE :

Article 1: De valider le projet "Eco-terre & eau" et les partenariats avec le CCAS de Port-Louis, les associations de quartier, la Communauté scolaire ;

Article 2 : De valider le plan de financement suivant :

o Aquaponie et Permaculture (Investissements et fonctionnement) :	35 098,87 €TTC
o Apiculture :	3 500,00 €TTC
o Formation :	30 088,00 €TTC
o Déplacements/sortie pédagogiques :	5 527,49 €TTC
o Communication :	12 000,00 €TTC
o Dispositif de sécurité :	9 301,75 €TTC
• TOTAL :	95 516,11 €TTC

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements FEAMP via le GALPA NGT à hauteur de 85% + 15% de majoration.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 21 novembre 2025

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251121-25-11-62-DE
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025